



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr)

 [@parcoursup\\_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

# Parcoursup 2021 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

# Sommaire

- > Les conseils pour bien se préparer
- > Les principes clés de Parcoursup
- > Le calendrier Parcoursup en 3 étapes
- > Etape 1 : découvrir les formations et élaborer son projet d'orientation
- > Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier
- > L'examen des vœux par les formations
- > Etape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix
- > Demande de bourse et logement

**VOUS EN ETES A CETTE ETAPE !  
A PARTIR DE JEUDI 27 MAI 2021**



## Etape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

# 3

27 Mai → 16 Juillet 2021

## Je reçois les réponses des formations & je décide

### JEUDI 27 MAI — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

### DU 29 JUIN AU 1<sup>ER</sup> JUILLET

**Point d'étape :** si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je me connecte pour indiquer ceux qui m'intéressent toujours.

### MARDI 6 JUILLET

*Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



### MERCREDI 14 JUILLET

Les formations envoient les dernières propositions d'admission de la phase principale.

### VENDREDI 16 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

### DU 16 JUIN AU 16 SEPTEMBRE — PHASE COMPLÉMENTAIRE



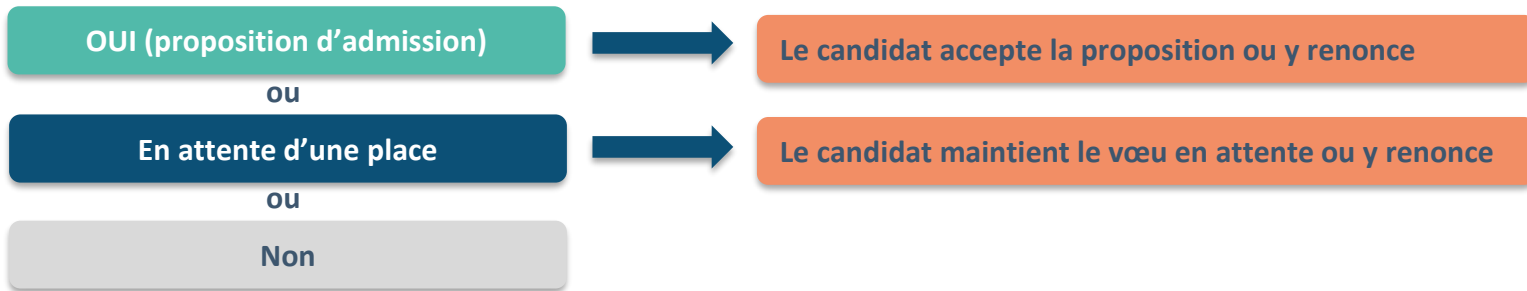
---

# La phase d'admission principale du 27 mai au 16 juillet 2021

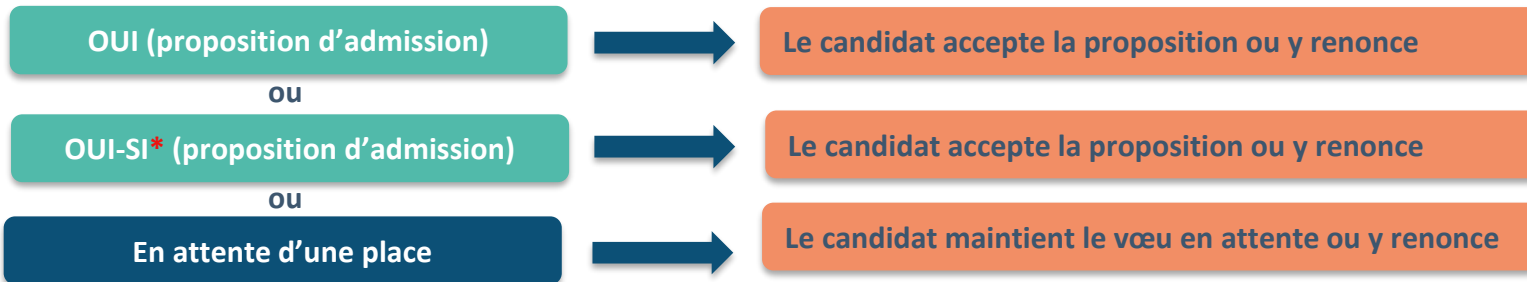
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 27 mai 2021**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- > **Pour aider les candidats en liste d'attente à suivre sa situation qui évolue en fonction des places libérées**, des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

# Les réponses des formations et les choix des candidats

## > Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



## > Formation non sélective (licences, PASS)



\* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

# Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- > **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- > **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 27 mai)
- > **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant



Consultez vos mails et SMS et votre dossier parcoursup, téléchargez l'appli !!



# Comment répondre aux propositions d'admission ? (1/3)

**Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission :**

- **Propositions reçues le 27 mai 2021 : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)**
- **Propositions reçues à partir du 28 mai 2021 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)**

**PRENEZ LE TEMPS DE BIEN COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT EN LISANT BIEN**

A savoir :

- Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.

**- Si le candidat ne répond pas dans les délais, la proposition d'admission est supprimée**

## Comment répondre aux propositions d'admission ? (2/3)

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**
  - Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
  - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée**
- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**
  - Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
  - Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
  - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée**

## Comment répondre aux propositions d'admission ? (3/3)

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 14 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

### > Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 27 mai 2021, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée auprès de ses professeurs et des psychologue-orientation ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 16 juin 2021.

**A savoir** : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

# Le point d'étape obligatoire

## > Quand ?

Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021

## > Pour qui et pourquoi ?

**Uniquement pour les candidats ayant des vœux en attente**

**A noter** : les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés.

**Pour faire le point sur son dossier un mois après le début de la phase d'admission**

## > Comment ?

**Les candidats doivent se connecter et confirmer les vœux en attente qui les intéressent toujours (avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 23h59, heure de Paris)**

## Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 27 mai 2021** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée auprès des professeurs et des Psychologue-orientation ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 16 juin au 16 septembre 2021** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**
- > **A partir du 2 juillet 2021** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

## L'inscription administrative dans la formation choisie

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

**Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

## Demande de bourse et/ou de logement

- **Créer son dossier social étudiant (DSE)** sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour demander une bourse et/ou un logement
- **Les demandes de logement en résidence universitaire** peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [etudiant.gouv.fr](http://etudiant.gouv.fr)

## Des services disponibles tout au long de la procédure

- > **Le numéro vert** : 0 800 400 070
- > **La messagerie contact** depuis le dossier candidat
- > **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

**@Parcoursup\_info**



**@Parcoursupinfo**